

Les Missions d'un service civique au sein d'une structure FFN Descriptif de la mission 2 validée par l'Agence de service nationale :

Mission 3

Accompagner des sportifs en difficultés scolaires et sociales dans le cadre du plan Nageur Citoyen

Dans le cadre de sa politique fédérale notamment le plan "Citoyen du Sport", la Fédération Française de Natation souhaite participer à la lutte contre l'échec scolaire au sein de ses clubs et des structures du Projet de Performance Fédéral "PPF" ancien PES.

Afin de permettre de mener à bien la notion de double projet (pratique compétitive et étude), le volontaire en Service Civique intègre son action dans l'accompagnement des pratiquants dans leur cursus scolaire.

Cet accompagnement scolaire pourra se faire sous la forme de tutorats collectif ou individuel avant ou après la pratique. Celui-ci contribuera ainsi à la réussite du double projet et sera une aide précieuse à la reconversion des sportifs. Il pourra aussi être un soutien dans la réalisation de démarches administratives.

La Fédération Française de Natation souhaite inciter les Clubs affiliés à s'inscrire dans cette démarche.

Le/la volontaire aura pour mission :

- D'assurer un accompagnement pédagogique scolaire pour les jeunes inscrits dans le parcours d'excellence sportif mais aussi pour tous les licenciés FFN (sous forme de tutorats individuel ou collectif, aide aux devoirs, moments d'échanges et de soutien).
- Regrouper entre le temps scolaire et le temps d'entraînement les nageurs et les aider à faire leurs devoirs afin d'améliorer leur niveau en primaire et d'obtenir les diplômes scolaires brevet bac... tout en nageant (le soir et/ou le matin).
- Motiver les sportifs et les aider à s'organiser dans la gestion de leur emploi du temps afin qu'ils puissent malgré leurs contraintes compétitives être efficace et pragmatique.
- Contribuer ainsi à la réussite du double projet mais aussi faciliter à terme la reconversion des sportifs.

Il s'agira pour le volontaire d'optimiser les apprentissages des sportifs en étant à leurs écoutes.

Le volontaire n'entraîne pas. Ses missions sont en complément de l'activité des entraîneurs, éducateurs diplômés, il ne se substitue pas à l'activité des bénévoles mais leur apportent une aide précieuse.

Il interviendra en complément des encadrants des clubs qui connaissent les enfants qui sont en difficultés et des entraîneurs de pôles.

Les salariés indiqueront au volontaire les enfants qui en ont le plus besoin ou qui ont émis le souhait d'y participer.

Aujourd'hui, il n'existe pas d'accompagnement pour le soutien scolaire des pratiquants entre le temps scolaire (enseignants) et le temps d'entraînement (entraîneur). Le service civique a pour but non seulement d'aider les nageurs dans leur réussite scolaire mais aussi de créer du lien entre l'entraîneur, les enseignants et les parents...

Rappel en aucun cas, le ou les jeunes ne peuvent être en charge de la surveillance des, de l'internat(s).